

Management et Gestion des Organisations

Parcours Droit et Gestion des Entreprises Associatives

Formation initiale, en alternance et continue



PRÉSENTATION ET OBJECTIFS

La licence DGEA de l'I.U.T. Jean Moulin accueille des étudiants qui, soit en formation alternée, soit en formation initiale, disposent d'un **projet professionnel ancré dans les métiers implantés au sein de l'économie non marchande, en premier lieu associative**. Le diplôme couvre les besoins de l'ensemble des secteurs du sport, de la culture, des arts et de l'aide aux personnes, notamment. Ces futurs emplois peuvent être implantés dans les associations elles-mêmes, les fondations, les services dédiés des collectivités publiques, les mutuelles, les comités d'entreprise, les coopératives ou encore les SCOP. Cette formation de niveau bac + 3 vise l'acquisition de connaissances et de compétences nécessaires aux fonctions de juristes, d'administratifs, de gestionnaires, ou encore de managers exerçant dans le secteur associatif.

ORGANISATION DE LA FORMATION

La formation repose sur plusieurs combinaisons. La première entre professionnels et enseignants statutaires, la deuxième entre disciplines de gestion et matières juridiques. Enfin, la dernière entre formations formalisées et apprentissages concrets. **La présence, à côté de professeurs ou d'enseignants-chercheurs, de femmes et d'hommes des métiers engagés dans l'associatif, assure à la formation un caractère concret garantissant une adaptabilité professionnelle immédiate.** Chaque intervenant dispose d'une compétence spécifique au service de la qualité de l'enseignement dispensé. L'équilibre entre matières dédiées aux fonctions juridiques et celles des domaines de la gestion confère à l'étudiant une double compétence appréciable. C'est notamment le cas dans les structures de taille limitée dans lesquelles la polyvalence constitue un atout important.

La démarche d'apprentissage duale s'avère également une valeur centrale de cette formation. L'organisation du temps de travail du diplôme sur deux journées consécutives permet aussi de suivre les cours dans le cadre de la formation continue ou alternée. Dans cette dernière situation, l'étudiant intervient, de septembre à avril, à hauteur de 3/5 de son temps en entreprise associative, les 2/5 restants étant consacrés à la formation Universitaire. A compter de fin avril, il intervient à temps plein au sein de son entreprise associative. Cette modalité en alternance qui est rendue possible par la conclusion d'un contrat de professionnalisation, favorise un apprentissage progressif et permet un transfert de compétences immédiat. Des partenariats développés en relation avec les institutions associatives régionales confortent l'action pédagogique initiée par les enseignants.

La réalisation de projets tutorés facilite aussi le développement de qualités telles que la créativité, le sens de l'organisation, la logique opérationnelle. C'est dans ce cadre que les étudiants créent chaque année leur « junior association » dont la finalité réside dans la mise en œuvre de projets tels que la promotion de la mobilité internationale, le développement du répit des aidants, l'organisation d'opérations humanitaires internationales, l'aide à la réinsertion de détenus ou encore l'appui à la professionnalisation du secteur associatif.

Le projet tutoré représente une grande partie de la formation et le temps qui lui est consacré doit être équivalent au minimum à 1/3 de la durée des cours. Les étudiants doivent, à leur initiative, se réunir, se répartir la charge de travail et après une phase de réflexion / conceptualisation, organiser des événements ou plus généralement mener à bien leur action associative.

Les projets tutorés devront être présentés par les étudiants dans le cadre de divers concours d'entreprenariat social (Challenge de l'Idée, Social Cup...)

Les étudiants en formation initiale devront également proposer un projet indépendant interuniversitaire dans le cadre du Parcours Campus et assister aux conférences en dépendant.

Le suivi pédagogique des stages et de la période en entreprise, est assuré conjointement par des enseignants, la chargée de développement et les tuteurs professionnels. Un mémoire de stage rend compte des actions les plus marquantes de l'étudiant au cours de sa période en entreprise associative. Soutenu devant un jury en septembre, il constitue un élément majeur de la validation du diplôme.

LES REPÈRES DANS L'AGENDA

Début des cours : mi-septembre, fin des cours début avril N+1

Début des projets tutorés en septembre, remise du mémoire intermédiaire fin décembre N+1, remise du mémoire final fin août N+1.

Période de départ en stage pour 80 jours ou 560 heures, début décembre à fin juillet, remise du mémoire professionnel fin juillet / début août N+1.

Soutenance du mémoire professionnel en septembre N+1

Soutenance du mémoire de projet tutoré en septembre N+1

Jury de délivrance du diplôme fixé fin septembre N+1

CONTACTS

I.U.T. Jean Moulin- Université Lyon 3
88 rue Pasteur - 69007 Lyon
BP 638 - 69239 Lyon Cedex 02
<http://iut.univ-lyon3.fr>

Responsable pédagogique
Mylène LEYDIER
mylene.leydier@univ-lyon3.fr

Formation initiale
Ylhème JENDOUBI
Tél : 04 81 65 26 30
ylheme.jendoubi@univ-lyon3.fr

Formation continue et alternance
Aline ARCIERO
aline.arciero@univ-lyon3.fr
Tél : 04 81 65 26 47

MODALITÉS DE FINANCEMENT (possibles pour la F.A. et la F.C.)

Salariés d'une association ou d'une entreprise

Différentes formes de financement sont envisageables (directes ou indirectes : O.P.C.A., UNIFORMATION etc.) : Plan de formation, Période de professionnalisation, Contrat de professionnalisation, Droit individuel à la formation - D.I.F..

Congé individuel de formation - C.I.F. à temps partiel, Caisse de retraite cadre).

=> vous rapprocher de votre service du personnel pour connaître les conditions d'éligibilité.

Demandeurs d'emploi

Différents dispositifs sont mobilisables pour accompagner les demandeurs d'emploi dans un projet de formation (financement par le Pôle Emploi ou la région Rhône Alpes) : A.R.E.F., A.F.P.R., C.A.R.E.D., D.I.F., C.I.F., Caisse de retraite cadre.

=> vous rapprocher de votre conseiller Pôle Emploi.

Si un financement par un organisme ne peut être obtenu, la formation peut être suivie avec un financement personnel.

MODALITÉS DE FINANCEMENT (possibles pour la F.A. et la F.C.)

Salariés d'une association ou d'une entreprise

Différentes formes de financement sont envisageables (directes ou indirectes : O.P.C.A., UNIFORMATION etc.) : Plan de formation, Période de professionnalisation, Contrat de professionnalisation, Droit individuel à la formation - D.I.F.,

Congé individuel de formation - C.I.F. à temps partiel, Caisse de retraite cadre).

=> vous rapprocher de votre service du personnel pour connaître les conditions d'éligibilité.

Demandeurs d'emploi

Différents dispositifs sont mobilisables pour accompagner les demandeurs d'emploi dans un projet de formation (financement par le Pôle Emploi ou la région Rhône Alpes) : A.R.E.F., A.F.P.R., C.A.R.E.D., D.I.F., C.I.F., Caisse de retraite cadre.

=> vous rapprocher de votre conseiller Pôle Emploi.

Si un financement par un organisme ne peut être obtenu, la formation peut être suivie avec un financement personnel.

MAQUETTE PÉDAGOGIQUE*

U.E. 1** Remise à niveau et professionnalisation

Disciplines concernées	Nombre d'heures
Remise à niveau en droit	20 heures
Remise à niveau en comptabilité	20 heures
Remise à niveau en management	15 heures
Techniques et outils d'insertion professionnelle	15 heures
Les secteurs associatifs et leurs structures	20 heures
TOTAL	90 heures

U.E. 2 Droit des associations

Disciplines concernées	Nombre d'heures
Le cadre juridique des associations	25 heures
L'association employeur	20 heures
Les différents modèles économiques, secteur non lucratif	20 heures
Droit des financements publics et privés	20 heures
TOTAL	85 heures

U.E. 3 Gestion comptable, financière et fiscale

Disciplines concernées	Nombre d'heures
Comptabilité des associations	25 heures
Rémunération et paye des salariés	20 heures
Fiscalité associative	20 heures
Gestion financière des associations	20 heures
TOTAL	85 heures

U.E. 4 Management des associations

Disciplines concernées	Nombre d'heures
Gestion des ressources humaines	20 heures
Management de l'entreprise sociale et solidaire	20 heures
Stratégie de recherche de financements	20 heures
Stratégie et gestion de projets	25 heures
Stratégie de communication et d'organisation d'évènements	20 heures
TOTAL	105 heures

U.E. 5 Outils de communication

Technologie de l'information et de la communication	30 heures
Langue vivante appliquée (Anglais)	30 heures
TOTAL	60 heures

U.E. 6 Professionnalisation

Stage / Alternance (Méthodologie)	5 heures
Projet tutoré « Création, gestion d'une association » (Méthodologie)	20 heures
TOTAL	25 heures

Total général du diplôme

450 heures

N.B. : Nombre d'heures de cours par étudiant : **450 h** auxquelles il faut ajouter un projet tutoré pour tous les étudiants et encore 80 jours de **stage (ou 560 heures)** pour les étudiants en formation initiale ou continue avec un C.I.F.

Les étudiants en contrat de professionnalisation ne sont pas concernés par le stage de 80 jours (**ou 560 heures**) car ils sont déjà en entreprise associative trois jours par semaine.

En dehors des trois premières semaines ainsi que d'une semaine aux vacances d'hiver et de printemps pendant lesquelles les cours sont programmés du lundi au vendredi, les cours se déroulent sur les lundis et mardis pour tous les étudiants.

Ceux en contrat de professionnalisation sont en entreprise associative les mercredis, jeudis et vendredis.

* sous réserve de modifications

** UE : unité d'enseignement